Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°12

Réunion du mardi 07 octobre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2025/2026

5ème Tour

54960974 ETOILE DE BOBIGNY 1 / ULIS CO 1 du 12/10/2025
Courriel d'ETOILE BOBIGNY indiquant son terrain de repli, au stade Auguste DELAUNE à BOBIGNY et le samedi 11 octobre 2025 à 18h30, refus du CO ULIS pour jouer à 18h30.
La Commission inverse le match.

54960975 LA PLAINE VICTOIRE 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 12/10/2025
Courriel du Parc des Sports de la Ville de SAINT DENIS indiquant ne pouvoir mettre à disposition de terrain pour cette rencontre.
La Commission inverse le match.

6ème Tour
Le tirage au sort du 6ème tour au lieu le **MERCREDI 15 OCTOBRE 2025 à 18h00** au siège de la Ligue.
Les clubs qualifiés sont invités à assister à ce tirage.

Coupe de France - PENSEZ A VENIR RETIRER VOS MAILLOTS

Rappel
Les clubs qui disputeront le 5ème tour de la Coupe de France les 11 et 12 octobre prochains, sont invités à venir retirer leurs maillots au siège de la LPIFF jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 de 10h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Se munir obligatoirement d'un courrier à en-tête du club ou envoyer un courriel du club au service accueil, en indiquant le nom de la personne autorisée à retirer le jeu de maillots.

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

2ème Tour

54955723 GARENNE COLOMBES AF 1 / ST LEU 95 FC 1 du 12/10/2025
Demande de GARENNE COLOMBES pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de ST LEU 95 FC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54955716 PALAISEAU US 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 12/10/2025
Demande de PALAISEAU US pour jouer le samedi 11 octobre 2025 à 17h30, sur le stade Georges Collet 1 à PALAISEAU.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54955714 TRAPPES ES 1 / RACING CF 2 du 12/10/2025
Demande de TRAPPES ES pour jouer à 15h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de RACING CF, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

SENIORS – CHAMPIONNAT

53391346 SAINT BRICE FC 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE 1 du 18/10/2025 (R1/A)
Demande de SAINT BRICE FC pour inverser la rencontre, en raison de l'indisponibilité des terrains les 18 et 19 octobre 2025 lors de l'organisation de tournois.
La Commission demande au club de SAINT BRICE de lui communiquer un document officiel de la Mairie informant de cette indisponibilité.
A réception, la Commission inversera cette rencontre et demande au club de l'ESPERANCE AULNAYSIENNE de lui confirmer la disponibilité de son terrain, au plus tard le vendredi 17 octobre 2025 à 12h.

53391747 CHATOU AS 1 / ULIS CO 1 du 01/11/2025 (R1/B)
Demande d'inversion de l'AS CHATOU, en raison de la fermeture du stade Finaltéri le 1er novembre 2025, week-end férié, avec accord de ULIS CO.
La Commission demande au club de l'AS CHATOU de lui transmettre le document officiel de la Mairie indiquant la fermeture des installations.
A réception, l'inversion des matchs aller/retour seront validées.

53393335 CHAMPIGNY FC 94 1 / CONFLANS FC 1 du 19/10/2025 (R2/C)
Demande de CHAMPIGNY 94 FC pour jouer le samedi 18 octobre 2025 à 18h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de CONFLANS FC à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

53391751 – VILLEJUIF US 1 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 01/11/2025 (R1/B)

RAPPEL
La Commission demande au club de VILLEJUIF U.S. de lui communiquer un terrain de repli classé en niveau T3 et précise que l'inversion du match ne sera pas possible pour des raisons d'équité sportive.
Elle reste en attente de la décision de la C.R.T.I.S. et de la C.F.T.I.S. concernant le classement du stade Louis Dolly.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)
Rappel :
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.
Autres rencontres concernées :
53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025
53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1er tour :

54956507 – MONTROUGE FC 92 / AFP 18 du 12/10/2025
La Commission reporte ce match au 26/10/2025 ; possibilité de jouer en semaine avant le 26/10/2025 avec l'accord des 2 clubs.

54956505 CLAMART CSM 1 / ULIS CO 1 du 12/10/2025
Demande de CLAMART CSM pour jouer à 12h45, en lever de rideau d'un match Seniors.
Accord de la Commission.

COUPE GAMBARDELLA

1er Tour

54790770 – DRAVEIL F.C. 1 / COMBS LA VILLE C.A. 1 du 28/09/2025 (1ER tour)
Dossier transmis par la C.R.D.,
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport et courriel de l'arbitre officiel, rapport de Mme GUILLOU, Présidente de DRAVEIL F.C., de M. Mathias VIEIRA, éducateur et Stéphane VOGEL, dirigeant de DRAVEIL F.C. et des 4 joueurs de DRAVEIL F.C. exclus),
Considérant que l'arbitre a exclu 4 joueurs de DRAVEIL F.C. mais a laissé le match avoir sa durée réglementaire, contrairement à la règlementation en vigueur,
Considérant que le match aurait dû être arrêté au moment où le 4ème joueur de DRAVEIL F.C. a été expulsé,
Considérant que l'arbitre a commis une erreur mais que celle-ci n'a pas eu d'incidence sur l'équipe qualifiée puisque COMBS LA VILLE C.A. menait 3 buts à 2 à ce moment-là ; étant précisé que le score final est de 4 buts à 2 en faveur de COMBS LA VILLE C.A. ;
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité à DRAVEIL F.C. ; COMBS LA VILLE C.A. qualifié pour la suite de la compétition.
La Commission transmet le dossier et une copie de la présente décision à la Commission Régionale de l'Arbitrage.

2ème Tour

Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.
L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.
En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

54958028 NICOLAITE DE CHAILLOT 1 / FLEURY 91 FC 1 du 12/10/2025
Demande de NICOLAITE DE CHAILLOT pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de FLEURY 91 FC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958026 JANVILLE LARDY ASL 1 / SUCY FC 1 du 12/10/2025
Demande de JANVILLE LARDY ASL pour jouer à 14h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de SUCY FC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958036 MASSY 91 FC 1 / VILLENNES ORGEVAL 1 du 12/10/2025
Demande de MASSY 91 FC pour jouer à 13h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLENNES ORGEVAL, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958007 VILLEJUIF US 1 / NANTERRE ES 1 du 12/10/2025
Demande de VILLEJUIF US pour jouer à 13h00, sur le stade Gabriel THIBAULT, en raison de travaux sur le stade Karl Marx.
Accord de la Commission.

54958046 VILLENEUVE ABLON US / AULNAY CSL du 12/10/2025
Demande de NICOLAITE DE CHAILLOT pour jouer à 15h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de AULNAY CSL, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958063 VILLEPARISIS USM 1 / BOURGET FC 1 du 12/10/2025
Demande de VILLEPARISIS USM pour jouer à 12h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de BOURGET FC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958027 MENNECY CS 1 / US PONTHIERRY 1 du 12/10/2025
Demande de MENNECY CS pour jouer à 13h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PONTHIERRY US, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958005 BRUNOY FC 1 / VILLENEUVE AFC 1 du 12/10/2025
Demande de BRUNOY FC jouer à 14h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de VILLENEUVE AFC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958050 VILLEMOMBLE SPORTS 1 / US IVRY FOOTBALL 1 du 12/10/2025
Demande de VILLEMOMBLE SPORTS pour jouer à 13h00, en lever de rideau d'un match de Coupe de France.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'US IVRY, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.
A défaut, la Commission pourra valider cette demande de lever de rideau (**entre 11h45 et 12h30**).

54958038 MARCOUSSIS NOZAY VILLE DU BOIS FC 1 / ENFANTS DE PASSY 1 du 12/10/2025
Demande de MARCOUSSIS NOZAY VILLE DU BOIS FC pour jouer à 14h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord des ENFANTS DE PASSY, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958011 HERICY VULAINES 1 / ETAMPES FC 1 du 12/10/2025
Demande de HERICY VULAINES pour jouer à 15h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'ETAMPES FC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958035 VAL D'EUROPE 1 / GOUSSAINVILLE FC 1 du 12/10/2025
Demande de VAL D'EUROPE FC pour jouer à 13h00, sur le stade des Alizés à BAILLY ROMAINVILLIERS.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de GOUSSAINVILLE FC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

554958054 RUEIL MALMAISON FC 1 / PARIS INTERNATIONAL 1 du 12/10/2025
Demande de RUEIL MALMAISON pour jouer à 13h00, sur le stade du Parc n°2 à RUEIL MALMAISON.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS INTERNATIONAL, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54958016 BOIS D'ARCY AS 1 / AS ARARAT ISSY 1 du 12/10/2025
Demande de BOIS D'ARCY AS pour jouer à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe Seniors.
Accord de la Commission.

U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53399294 FONTENAY SOUS BOIS US / BRETIGNY FCS du 05/10/2025 (R2/B)
53394860 SAINT MAUR LUSITANOS / BAILLY NOISY SFC du 05/10/2025 (R3/B)

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

1er Tour

54959773 FC 93 BOBIGNY 2 / RACING CF 2 du 12/10/2025
Demande de FC 93 BOBIGNY pour jouer à 13h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de RACING CF, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53395966 AFP 18 1 / BUSSY ST GEORGES FC du 05/10/2025 (R3/C)
53396762 VILLENEUVE AFC / NANDY FC du 05/10/2025 (R3/H)
53396628 PLAISIROIS FO / TRAPPES ES 2 du 05/10/2025 (R3/G)

2ème rappel :
53396410 FC 91 AEL 1 / ETAMPES FC 1 du 21/09/2025 (R3/E)

U17 – CHAMPIONNAT

53396367 ANTONY FOOT EVOLUTION 1 / FC 91 ARPAJON EGLY LA NORVILLE 1 du 05/10/2025 (R3/E)

Match non joué.
La Commission,
Après lecture des pièces versées au dossier (F.M.I., rapport de l'arbitre, rapport d'ANTONY FOOT EVOLUTION et courriel du FC ARPAJON EGLY LA NORVILLE),
Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée au motif que l'équipe du FC 91 FC ARPAJON EGLY LA NORVILLE était accompagnée que d'un seul dirigeant,
Considérant que le club d'ARPAJON EGLY LA NORVILLE indique que l'absence du deuxième dirigeant est dû à un accident de voiture,
Considérant qu'aucune disposition réglementaire ne prévoit le non-déroulement d'une rencontre pour ce type de motif pour les matches de compétitions régionales,
considérant qu'il convient de privilégier une issue sportive à cette rencontre,
Par ces motifs,
Reporte ce match au 26/10/2025 ; possibilité de jouer le 12/10/2025 avec l'accord des 2 clubs.
La Commission transmet une copie de la présente décision à la C.R.A..

53396767 EPINAY ATLETICO 1 / JEUNES ANTONY 1 du 19/10/2025 (R3/H)

Attestation de la Communauté de Communes Val de Seine informant de l'indisponibilité du stade Mimoun à EPINAY-SOUS-SENART jusqu'à la fin des travaux le 31/10/2025.
La Commission demande au club d'EPINAY ATLETICO de proposer un autre terrain pour jouer.
A défaut, possibilité d'inversion et demande au club des JEUNES ANTONY de lui indiquer la disponibilité de son terrain, au plus tard le 17 octobre 2025 à 12h.

53395790 SAINT DENIS US 1 / DEUIL ENGHIEN FC 1 du 19/10/2025 (R3/B)

Demande de SAINT DENIS pour avancer le match le 12/10/2025 à 13h00, en raison d'une astreinte professionnelle le 19/10/2025.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de DEUIL ENGHIEN FC à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

53395656 PITRAY OLIER PARIS 1 / PARIS SC 1 du 19/10/2025 (R3/A)

Demande de PITRAY OLIER PARIS pour avancer le match au 12 octobre 2025 à 15h00, les deux équipes étant éliminées en Coupe.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS SC, à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

53395964 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / AULNAY CSL 1 du 05/10/2025 (R3/C)

La Commission enregistre le 3ème forfait de CHAMPS SUR MARNE FOOT entraînant le FORFAIT GENERAL de son équipe.

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

Rappel :
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024,
La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h00, au plus tard.
Autre rencontre concernée :
53395989 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / ROSNY SOUS BOIS SO du 23/11/2025 (R3/C)

U16 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

32èmes de finale.

54965224 LILAS FC 1 / MEAUX ACADEMY CS 1 du 12/10/2025
Demande de LILAS FC pour jouer à 16h30, en baisser de rideau d'un match de Coupe Gambardella.
Accord de la Commission.

54965206 CO VINCENNES 1 / MONTFERMEIL FC 2 du 12/10/2025
Demande de VINCENNES CO pour jouer à 13h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MONTFERMEIL FC à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54965209 US TORCY PVM 2 / COLOMBIENNE FOOT ES 1 du 12/10/2025
Demande de TORCY PVM US pour jouer à 13h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de COLOMBIENNE FOOT ES à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

54965205 FONTENAY SOUS BOIS US 1 / PARIS UNIVERSITE CLUB 1 du 12/10/2025
Demande de FONTENAY SOUS BOIS US pour jouer à 12h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PUC à communiquer au plus tard le vendredi 10 octobre 2025 à 12h.

U16 – CHAMPIONNAT

53397684 FC FLEURY 91 2 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 05/10/2025 (R3/C)
La Commission,
Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et du courriel de l'US FONTENAY SOUS BOIS,
Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 2ème minute de jeu suite à la grave blessure du gardien de FONTENAY SOUS BOIS US et à l'intervention des pompiers,
Par ce motif,
. donne match à rejouer à une date ultérieure.
La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueurs lors d'un match à rejouer :
20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

53397156 VILLEJUIF US 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 05/10/2025 (R2/A)
Match non joué.
La Commission,
Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel et des courriels de l'US VILLEJUIF et de l'ESA LINAS MONTLHERY,
Considérant que l'US VILLEJUIF a indiqué un oubli et a formulé une demande de changement de terrain le 05 octobre, pour jouer sur le stade Gabriel THIBAULT à VILLEJUIF,
considérant que cette demande a été formulée hors délai et n'a donc pas pu être traitée,
considérant que le match est donc resté affiché sur le stade Karl Marx, sur le site de la Ligue,
considérant que le club de l'US VILLEJUIF a prévenu la permanence téléphonique de la Ligue le samedi 04 octobre à 18h58, d'un changement de terrain, le stade Karl Marx étant en travaux,
considérant que l'arbitre officiel a été prévenu et s'est rendu sur le stade Gabriel THIBAULT,
considérant que seule l'équipe de VILLEJUIF US était présente,
considérant que l'éducateur et l'équipe de l'ESA LINAS MONTLHERY étaient présents sur l'autre installation,
considérant qu'il convient de privilégier une issue sportive à cette rencontre,

par ces motifs,
. reporte cette rencontre à une date ultérieure.

53397467 : VERSAILLES 78 FC 23 / COLOMBIENNE FOOT ES 21 du 21/09/2025 (R3/A)
Courriel du FC VERSAILLES 78 informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la FMI.
La Commission entérine le score comme suit :
VERSAILLES 78 FC : 3 buts
COLOMBIENNE ES : 1 but.
Rappel
La Commission demande au club de l'ES COLOMBIENNE de lui communiquer la composition de son équipe, avec le numéro de maillot, le nom/prénom des joueurs et le numéro de licences ainsi que pour son encadrement, **pour sa réunion du mardi 14 octobre 2025.**

U15 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
53401069 SENART MOISSY 1 / MASSY 91 FC 1 du 08/11/2025
Demande de MASSY 91 FC pour reporter le match au 13/12/2025.
En l'absence de motif, la Commission émet un avis défavorable.
La Commission préconise dans ce type de situation de privilégier d'avancer la rencontre avec l'accord de l'adversaire.

Poule B
53401147 RACING CF 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 04/10/2025
Match non joué – Stade Yves du Manoir fermé par le Conseil Départemental du 92 (vent violent).
Ce match est reporté au samedi 18/10/2025.
Copie au District de Seine Saint Denis de Football pour le report du match de Coupe Départementale du FC 93 BOBIGNY.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
53401515 FC 93 BOBIGNY 1 / SARCELLES AAS 2 du 27/09/2025
Reprise de dossier,
La Commission décide de reporter ce match à une date ultérieure.

Poule B
53401611 RACING CF 2 / BAGNEUX COM 1 du 04/10/2025
Match non joué – Stade Yves du Manoir fermé par le Conseil Départemental du 92 (vent violent).
Ce match est reporté au samedi 25/10/2025.
Copie au District de Seine Saint Denis de Football pour le report du match de Coupe Départementale du FC 93 BOBIGNY BG.

Régional 3

Poule B
53401796 SOLITAIRE PARIS EST 1 / NEUILLY SUR MARNE SFC 1 du 11/10/2025
La Commission fixe ce match à 14h30.

ANCIENS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

1er rappel :
53398344 SARCELLES AAS / PARIS 13 ATLETICO du 05/10/2025 (R1)
53398894 MONTROUGE GS / MACCABI PARIS METROPOLE du 05/10/2025

ANCIENS – CHAMPIONNAT

53398894 MONTROUGE GS 1 / MACCABI PARIS METROPOLE du 05/10/2025 (R3/B)
Courriel de l'arbitre officiel informant d'une erreur de saisie de score.
La Commission enregistre le résultat comme suit :
GS MONTROUGE : 0 but
MACCABI PARIS METROPOLE : 3 buts.